

K E R E N

F I N A N C E

# GENERATION ALPHA

FCP de droit Français – Relevant de la Directive 2009/65/E

Rapport annuel au 31/12/2025

RAPPORT DE GESTION

# GENERATION ALPHA

31/12/2025

Forme juridique : FCP

## L'objectif de gestion

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion annuelle supérieure à l'indicateur composite 35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée (5 ans). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le Stoxx Europe 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Pan-European High Yield et Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

## Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de gestion discrétionnaire d'un portefeuille investi principalement en instruments de taux (en titres de créance et instruments du marché monétaire et/ ou en OPC) et pour le complément en actions (en titres vifs et / ou en OPC) : les émetteurs des actions et / ou des obligations auront principalement leur siège social dans les pays de la zone euro et OCDE.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la durée du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude. Sur la partie d'actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et déterminée au moyen d'une analyse fondamentale réalisée par la société de gestion de sociétés performantes (structure bilancielle, retour sur capitaux propres, cash-flow, qualité des dirigeants...) et qui privilégie des titres estimés sous-évalués par le marché ou des actions de sociétés en situation spéciale (titres de sociétés sous-évaluées et/ou susceptibles de faire l'objet d'une opération de rachat ou de restructuration). Les secteurs économiques visés par le gérant ne sont pas limités.

Le fond s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 0% à 100% en instruments de taux libellés en euro, ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés, des pays de la zone euro et de l'OCDE, dont :

- De 0% à 70% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation,

ou non notés. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie.

- De 0% à 10% en instruments de taux de pays hors OCDE, y compris des pays émergents.

Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

- De 0% à 30% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de la zone euro, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion, à défaut une notation jugée équivalente, ou non notés.

- De 0% à 60% en actions des pays de la zone euro et de l'OCDE, dont :

- De 0% à 15% de l'actif en actions de petite (<1Md euros) et moyenne (<5Md euros) capitalisation.

L'exposition cumulée aux pays émergents et aux pays hors OCDE est de 10% maximum de l'actif. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif et le risque de change sur les devises hors euro ne dépasse pas 50% de l'actif tous instruments financiers confondus.

Le fonds peut être investi :

- En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
- En dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, et acquisitions/cessions temporaires de titres.

Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux ou d'action, à titre de couverture du risque de change. L'utilisation de dérivés ne doit à aucun moment entraîner un cumul des expositions représentant plus de 120% de l'actif du fonds.

# COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2025 se termine sur une progression des marchés mondiaux malgré des périodes de volatilité importantes. Le début du mandat de Donald Trump aux Etats-Unis et sa politique agressive en matière de relèvement des droits de douane ont pesés sur les actions au cours des premiers mois de l'année. Les marchés internationaux ont cependant vite retrouvé des plus hauts notamment grâce aux thématiques de l'intelligence artificielle et aux anticipations de politiques monétaires accommodantes.

Les performances des indices mondiaux sont positives sur l'ensemble des zones géographiques au 31/12/2025 avec un CAC 40 dividendes réinvestis en hausse de +14,28% et un Stoxx Europe 600 en progression de +20,65%. Les indices américains ont suivi la même trajectoire pour afficher de nouveaux plus hauts (S&P 500 : +17,86% ; Nasdaq : +21,17%) portés par les plus grosses capitalisations du secteur technologique et les anticipations de baisse des taux. Le début tonitruant du mandat de M. Trump et sa politique douanière n'a pour le moment eu qu'un impact limité sur l'inflation et la croissance, rassurant temporairement les milieux financiers.

Si les performances des indices actions sont bonnes, on notera toutefois une dispersion importante entre les secteurs et les styles. Ainsi, les financières ou la défense ont connus de belles progressions a contrario de secteurs plus défensifs comme celui de la santé ou de qualité comme celui du luxe. On notera toutefois que les valeurs européennes semblent avoir retrouvées de l'attrait dans les derniers mois de l'année par rapport aux grandes capitalisations américaines.

Sur les marchés obligataires, la progressions des indices fut également positive. Ainsi les indices obligataires Investment Grade <sup>[1]</sup> (entreprises les mieux notées) et High Yield <sup>[2]</sup> (entreprises moins bien notées) ont affiché une nouvelle année de hausse avec des performances respectives de +3,03% et +4,86%. Les primes de risques s'étant déjà énormément resserrées depuis 2023, les performances sur la classe d'actif reflètent d'avantage le portage obligataire et le rendement des coupons plutôt qu'un resserrement des spreads et des hausses des prix des obligations.

Dans ce contexte, la performance de Génération Alpha au 31/12/2025\* a été la suivante (à comparer à la performance de son indice de référence qui est de +7,58%) :

Génération Alpha C : + 6,85%

*\*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps*

L'année 2026 continuera d'apporter son lot d'incertitudes géopolitiques tandis que les marchés semblent s'habituer à cette situation. Par ailleurs, les anticipations économiques sont plutôt optimistes en l'absence de choc majeur et cela se reflète dans les prévisions de résultats des analystes.

Dans ce contexte, nous continuons de privilégier les marchés obligataires européens qui bénéficient d'une bonne solidité financière et qui offrent des rendements attractifs en comparaison au taux sans risque. L'année 2026 devrait être un nouvel exercice de portage sur la classe d'actif. Dans le détail, au sein des poches obligataires, nous avons profité des petites faiblesses du marché pour nous renforcer dans des obligations d'entreprises offrant un profil de rendement que nous estimons supérieur au reste du marché et plus précisément dans les notations BB à B (notations internes utilisées). Nous avons également continué de diversifier nos investissements vers des émetteurs européens hors France.

---

[1] Indice Bloomberg Euro-Aggregate (LECPREU) : source Bloomberg du 31/12/2024 au 31/12/2025

[2] Indice Bloomberg Pan-European High Yield (LP01TREU) : source Bloomberg du 31/12/2024 au 31/12/2025

Enfin, dans les poches actions des portefeuilles équilibrés et dynamiques, nous continuons de privilégier les valeurs de qualité et de croissance avec une forte exposition à des secteurs comme la technologie au sens large (hardware et software), la santé, ou le luxe. Nous avons également effectué des investissements tactiques dans le secteur de la défense. Ces positions ont été clôturées au fil de l'eau à partir de l'été jusqu'à l'automne.

Par ailleurs, tout comme pour les poches obligataires, nous continuons de diversifier géographiquement nos investissements avec une exposition importante à de grandes valeurs américaines, principalement dans le secteur technologique où la domination des groupes d'outre-Atlantique s'est renforcé sur toute la chaîne de valeur : des semi-conducteurs aux logiciels.

Enfin, nous avons initié des positions dans l'électrification, que ce soit dans les matières premières indispensables pour la production d'électricité dont la demande augmente avec la construction des centres de données, ou dans la gestion des réseaux électriques.

### **RAPPEL DE L'OBJECTIF DE GESTION DE PROMOTION DES CRITERES ESG**

Dans le cadre de son évolution, Keren Finance a souhaité aligner ses principes d'investissement dans une démarche respectueuse des critères d'Investissement Socialement Responsable.

Signataire des PRI depuis 2020, Keren Finance a depuis de nombreuses années intégrées implicitement des facteurs ESG, notamment sur la gouvernance (en rencontrant de manière très fréquente les managements des sociétés dans lesquelles elle investit) ou en participant activement à des émissions obligataires « vertes » de certains émetteurs.

Certains fonds ont par ailleurs été labellisés au cours de ces dernières années (Label ISR pour KEREN CREDIT ISR, Label Relance pour KEREN ESSENTIELS).

L'intégralité de notre gamme de fonds est, au minimum, référencée article 8 du Règlement SFDR justifiée, entre autres, par la mise en place des éléments suivants :

- **Une Analyse** : La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière conventionnelle, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille. Le développement d'un modèle quantitatif interne à Keren Finance a été réalisé à cet effet.
- **Une politique d'exclusion** : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :
  - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
  - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
  - L'industrie du Tabac.
- **Un suivi des controverses** : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles seront exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement...etc).
- **Un Engagement** : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

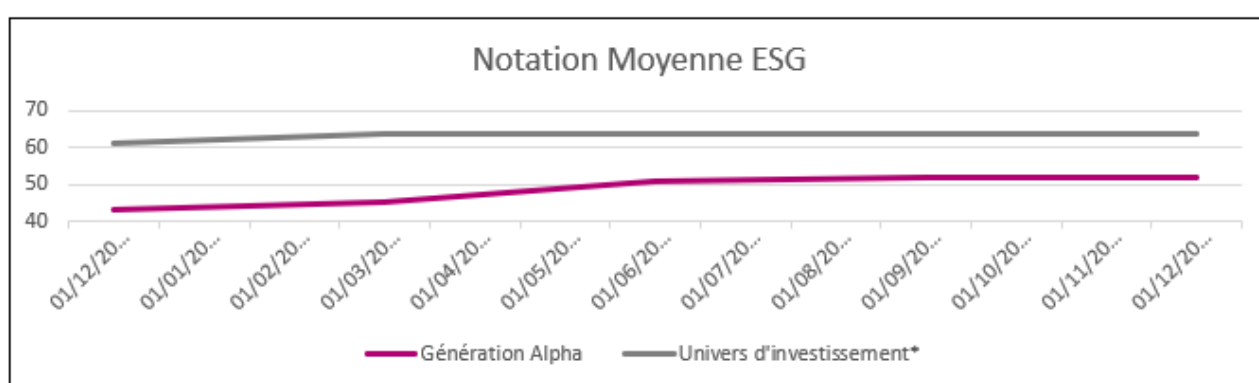
Keren Finance évalue ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles elle investit, afin de s'assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour plus d'informations sur la démarche ESG mise en place par KEREN FINANCE, nous vous invitons à consulter notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com)

### **COMPTE RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE :**

Au 31/12/2025, dans le respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 52 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 43 au 31/12/2024.

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a été de 48,60 (contre 63 pour l'univers d'investissement\*) et a varié de la façon suivante :



Note E (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Génération Alpha</b>	54	44	50	49	48
<i>Univers d'investissement*</i>	57	58	58	58	58

Note S (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Génération Alpha</b>	64	53	63	64	66
<i>Univers d'investissement*</i>	75	75	75	75	75

Note G (0-100)	31/12/2024	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
<b>Génération Alpha</b>	45	38	43	44	45
<i>Univers d'investissement*</i>	61	61	61	61	61

\* L'univers d'investissement est composé d'un échantillon d'environ 1 000 émetteurs (au 31/12/2025) provenant des principaux indices obligataires et actions européens

**Avertissement:** Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **INFORMATION SUR LA REMUNERATION**

La politique de rémunération de la société de gestion a été conçue pour protéger les intérêts des clients et éviter les conflits d'intérêts. Elle a pour objectif, le cas échéant, d'encadrer le versement de la partie variable de la rémunération des personnes concernées.

Le détail de la politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet [www.kerenfinance.com](http://www.kerenfinance.com) ou sur simple demande des investisseurs formulée auprès de la société de gestion – KEREN FINANCE – 12 bis, place Henri Bergson 75008 Paris – Tél : 01.45.02.49.00 – e-mail : [contact@kerenfinance.com](mailto:contact@kerenfinance.com)

Exercice 2025 (Montants en K euros)	
Rémunérations fixes	1 710
Rémunérations variables	709
Nombre de collaborateurs	17

### **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

ANNEXE IV  
**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit:  
*Génération Alpha*

Identifiant d'entité juridique:  
 96950077PPBFVVK9S111

## Caracteristiques environnementales et/ou sociales

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**
  **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 43.5%* d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables
--	--

\*Sur la base de l'actif net du fonds



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier sont respectées?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

*Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds Génération Alpha s'appliquent globalement au niveau de l'entité KEREN FINANCE (hormi pour notre fonds labélisé ISR qui se voit appliqué des critères plus contraignants).*

Au travers de nombreux indicateurs de performances, KEREN Finance s'attache à ce que, en tant qu'investisseur long terme, ses choix d'investissements intègrent une analyse extra financière lui permettant de distinguer les sociétés qui gèrent de façon responsable leur empreinte environnementale et sociale, mais également celles qui sont soucieuses des principales incidences négatives engendrées par leur activité.

Ainsi, les émetteurs présents dans le portefeuille de Génération Alpha se voient analysés sur les critères suivants :

**Le facteur « Environnement » comprend:**

- o Le total des émissions CO2 rapporté au chiffre d'affaires
- o L'empreinte carbone
- o L'intensité de gaz à effet de serre
- o L'exposition au secteur des combustibles fossiles
- o La part de consommation et production d'énergie non renouvelable
- o L'intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique
- o Les activités néfastes pour la biodiversité
- o Les rejets dans l'eau
- o Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

**Le facteur « Social » comprend:**

- o La violation du pacte mondial des Nations Unies
- o L'absence de mécanisme de conformité contrôlant le respect du pacte mondial des Nations Unies
- o L'écart de rémunération Femme/Homme non ajusté
- o La diversité au sein des organes de gouvernance
- o L'exposition aux armes controversées

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quel est le niveau des indicateurs de durabilité utilisés?**

Pour évaluer la durabilité de nos investissements, nous nous appuyons sur les 14 Principal Adverse Impact (PAI) comme référence. Ces PAI couvrent divers segments, notamment l'Environnement, le Social et la Gouvernance, et permettent également d'exclure certaines valeurs. Par exemple, cela inclut les entreprises exposées aux armes controversées ou celles qui ne respectent pas les principes sociaux du Pacte Mondial.

Nous appliquons un scoring "best in class" pour chaque valeur, en fonction de son secteur de référence, ce qui permet de la comparer uniquement à ses pairs. Ainsi, un promoteur immobilier ne sera pas comparé à une compagnie d'assurance. Le scoring, qui varie de 0 à 100, est un agrégat pondéré des critères présentés ci-dessous. La pondération de chaque critère peut fluctuer en fonction de son niveau

de couverture, de sorte qu'une couverture plus élevée entraîne une prise en compte plus importante dans le scoring.

Indicateurs Obligatoires	Méthode
<b>Environnement</b>	
1 Émissions de CO <sub>2</sub> à effet de serre	Émissions de GES – SCOP1 Émissions de GES – SCOP2 Émissions de GES – SCOP3 Émissions totales de GES
2 Empreinte Carbone	Empreinte Carbone
3 Intensité de CO <sub>2</sub> à effet de serre	Intensité de GES des activités investies
4 Exposition au secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5 Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises investies, provenant de sources d'énergie non renouvelable par rapport aux sources d'énergie renouvelable, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie
6 Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en kWh par million d'euros de revenus des entreprises investies, par secteur climatique à fort impact
7 Activités relatives pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises investies ayant des opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, ou les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones
8 Rejets dans l'eau	Taux de décharges dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
9 Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée
<b>Droit / Gouvernance</b>	
10 Violation du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou des lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales
11 Absence de mécanisme de conformité contractuelle respect du pacte mondial des Nations Unies	Part des investissements dans des entreprises investies qui n'ont pas de politiques pour surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU) ou les lignes directrices de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes pour aborder les violations des principes
12 État de réalisation l'ensemble des droits humains	État relatif moyen non ajusté entre les sexes des entreprises investies
13 Diversité au sein des organes de gouvernance	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises investies, exprimé en pourcentage de femmes dans le conseil d'administration
14 Exposition aux armes controversées	Part des investissements dans des entreprises investies impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 0,1% d'investissements durables alignés à la Taxonomie ou non.

De plus, comme le préconise l'accord de Paris, nous suivons, actualisons et publions mensuellement l'évolution de la contribution au réchauffement climatique d'ici 2100 de notre portefeuille.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du préjudice causé par les émetteurs s'effectue via l'analyse du niveau de controverse de ces derniers. Cette donnée est fournie par Sustainabilitytics.

De plus, d'autres indicateurs sont utilisés tels que la part des encours détenus dans des sociétés ayant violé le Pacte Mondial des Nations Unies ou les directives de l'OCDE par le passé, celles dont les processus veillent au respect de ces normes sont insuffisants, ou encore celles dont l'activité a un impact sur la biodiversité des zones sensibles.

Enfin, ces investissements doivent entrer dans le respect d'un cadre commun d'exclusions normatives et sectorielles, en cohérence avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact – UNGC) et conformément à notre Politique d'Investissement Responsable disponible sur notre site internet.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Au travers des Principales Incidences Négatives (« PAI ») obligatoires tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), Keren Finance prend en compte les 14 PAI obligatoires dans l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles et normatives.

— Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Grâce à l'application des 14 PAI obligatoires, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme :

- Violation des principes du Pacte mondiale des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanisme de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

La donnée relative à ces critères sur les émetteurs détenus en portefeuille est issue des bases de Sustainalytics.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Nous utilisons la méthodologie suivante afin de prendre en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Dans un premier temps, nous étudions si l'émetteur a, par le passé, violé les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et/ou les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S'il n'y a eu aucune violation, nous vérifions ensuite si son score actuel d'alignement à ces principes est inférieur à 40/100. Si tel est le cas, il sera alors considéré comme non durable. Dans un second temps, 14 indicateurs sont utilisés (cf question 2), correspondant aux 14 PAI, pour justifier de la durabilité ou non de chaque émetteur.



La répartition des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La Taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également ne pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

## Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2024

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Clariane	Health Care	2.86%	France
Albion	Energy	1.88%	Luxembourg
Air France - KLM	Transportation	1.85%	France
Verisure	Industrials	2.39%	Suède
Mangrove	Energy	1.82 %	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements durables ?

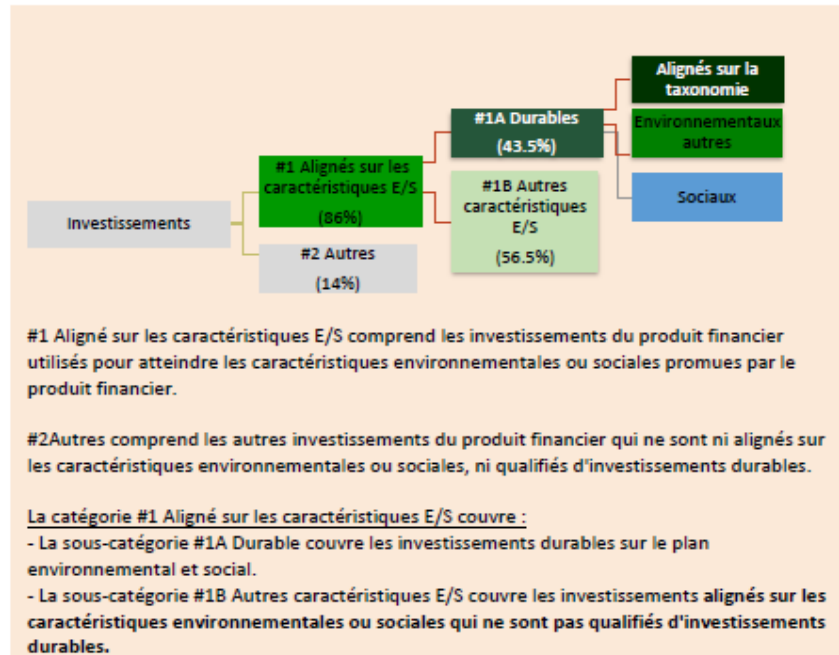
La proportion d'investissement durables était de 43.5% au 31/12/2025.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

### ● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Au 31/12/2025, 86% des investissements du fonds font partie de la catégorie #1, couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer dans le temps. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Le 5 plus grosses expositions sectorielles du fonds sont l'industrie (22.49%), la consommation discrétionnaire (11.83%), le commerce de détail (10.11%), la technologie de l'information (8%), et la santé (7.79%).



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

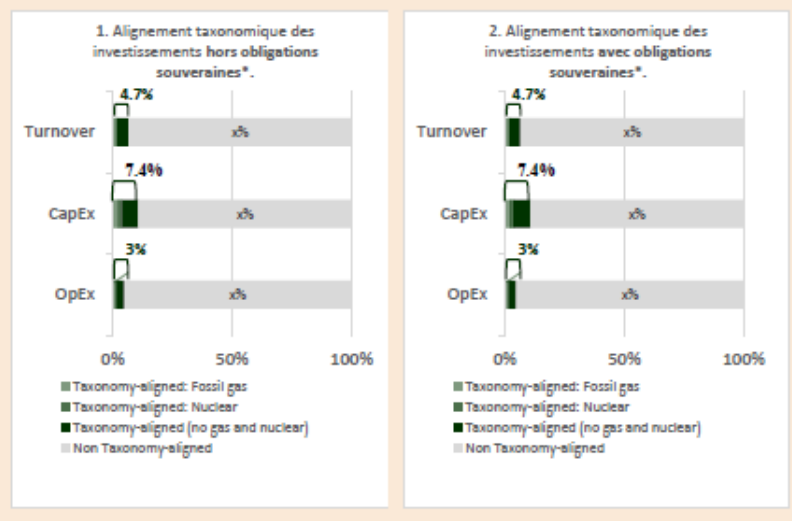
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxinomie de l'UE ?

- Oui:
  - Gaz Fossile
  - Energie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



● **Quelle est la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

*Il n'y a pas de part minimale d'investissements fixée dans des activités transitoires et habilitantes.*

● **Comment a évolué la part d'investissements durables avec un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie?**

*Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental (pilier «E») bien que la part d'investissements durables (pilliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.*

*Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.*

*Il n'y a pas de période antérieure pour effectuer la comparaison.*

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'était pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

*La proportion d'investissement durables non-alignée à la Taxonomy Européenne était de 91.3% au 31/12/2025.*



● **Quelle est la part d'investissements durables sur le plan social ?**

*Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (pilliers « E » et/ou « S ») représente au moins 0.1% des investissements directs du fonds.*

*Le fonds investit dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif social.*



● **Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

*Les investissements mentionnés dans la catégorie « #2 Autres » correspondent à une quote-part de l'actif net du produit financier, qui peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*Cette quote-part respecte la politique d'exclusion commune mise en œuvre.*



● **Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence ?**

*Pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales pendant la période de référence, Keren Finance a fait certifier 4 de ses membres et a embauché un analyste ESG. Cela a permis d'accroître drastiquement la couverture ESG des fonds, en réalisant près de 200 analyses qualitatives. Une stratégie d'engagement a également été réalisée auprès des émetteurs, dans l'optique d'accompagner le développement de leur stratégie ESG, et de récupérer des informations supplémentaires.*

## Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : Janvier à déc 2024

Au 31/12/2025, les principaux investissements de ce produit financier étaient les suivants :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Clariane	Health Care	2.86%	France
Albion	Energy	1.88%	Luxembourg
Air France - KLM	Transportation	1.85%	France
Verisure	Industrials	2.39%	Suède
Mangrove	Energy	1.82 %	Luxembourg



## Quelle était la proportion d'investissements durables ?

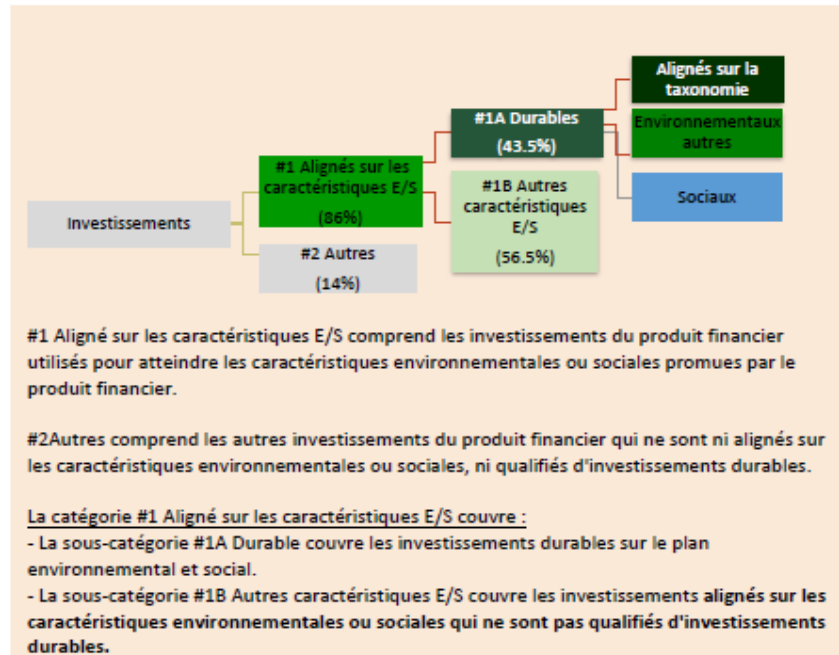
La proportion d'investissement durables était de 43.5% au 31/12/2025.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible émission de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

### ● Quelle était l'allocation d'actif?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.





### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*Non applicable. Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.*

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

*Non applicable.*

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté au regard des indicateurs de durabilité permettant de déterminer l'alignement du référentiel avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

*Non applicable.*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

*Non applicable.*

- *Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice de marché large?*

*Non applicable.*

**RAPPORT COMPTABLE**

# **GENERATION ALPHA**

**31/12/2025**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2025**

**GENERATION ALPHA  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
KEREN FINANCE  
12 bis, place Henri Bergson  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GENERATION ALPHA relatifs à l'exercice de 16 mois et 4 jours clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28/08/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 490 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00382. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **GENERATION ALPHA**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **GENERATION ALPHA**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## GENERATION ALPHA

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Arnaud Percheron



2026.04.28 15:59:14  
+0200

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	27/08/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>2 280 547,89</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 280 547,89	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>292 764,61</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	292 764,61	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>6 784 699,44</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 784 699,44	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 037 326,22</b>	<b>0,00</b>
OPCVM	1 037 326,22	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>5 570,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>10 400 908,16</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>5 435,25</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>882 098,62</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>887 533,87</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>11 288 442,03</b>	<b>0,00</b>

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	27/08/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	10 351 027,88	0,00
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	815 073,23	0,00
<b>Capitaux propres I</b>	<b>11 166 101,11</b>	<b>0,00</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>5 570,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>5 570,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>116 770,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>116 770,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>11 288 442,03</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	27/08/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	23 279,40	0,00
Produits sur obligations	226 191,13	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>249 470,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>249 470,53</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-109 571,17	0,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-109 571,17</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>139 899,36</b>	<b>0,00</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>70 741,77</b>	<b>0,00</b>
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>210 641,13</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	116 538,73	0,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-27 842,54	0,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>88 696,19</b>	<b>0,00</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>3 885,28</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>92 581,47</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	224 000,50	0,00
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	29,90	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>224 030,40</b>	<b>0,00</b>

## Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	27/08/2024
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>287 820,23</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>511 850,63</b>	<b>0,00</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>815 073,23</b>	<b>0,00</b>

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Stratégie et profil de gestion**

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion annuelle supérieure à l'indicateur composite 35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée (5 ans). Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le Stoxx Europe 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Pan-European High Yield et Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR. Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

**Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices**

Exprimé en Euro	31/12/2025	27/08/2024			
<b>Actif net total</b>	<b>11 166 101,11</b>				
<b>PART CAPI</b>					
Actif net	11 166 101,11				
Nombre de parts	103 507,194				
Valeur liquidative unitaire	107,88				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	2,92				

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 16 mois et 11 jours (date de création 28/08/2024).

## Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR001400QKQ0	1,45 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : % dont frais de fonctionnement et autres services : %	Actif net

**Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
C	FR001400QKQ0	Néant

**Commission de surperformance**

### **Part FR001400QKQ0 C**

A partir du 28/08/2024, 20% de la différence entre la performance nette de frais de gestion annuelle et l'indicateur de référence 35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, si la performance de la part est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Assiette : actif net

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle les provisions de commissions de surperformance sont acquises et deviennent payables à la société de gestion, est de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

- Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance (ou performance négative) passée.

A compter de l'exercice ouvert le 28/08/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission est instaurée.

- Indicateur de référence

35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le Stoxx Europe 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Pan-European High Yield et Bloomberg Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR.

- Méthode de calcul

- Calculée selon la méthode indiquée,

- Une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée, sur la partie de cette performance supérieure à l'indice de référence, si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- La valeur liquidative du fonds enregistre une performance à la fois strictement positive et supérieure à celle de l'indice de référence 35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe

600 DR + 10% €STR capitalisé, après imputation des frais de gestion fixes ;

- Que les éventuelles sous performances passées soient rattrapées au terme de la période d'observation extensible de 1 à 5 ans (cf exemple ci-dessous)

Dépositaire Prélèvement sur chaque transaction Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits: 0.02% TTC maximum ESES Minimum :15€ TTC / Hors ESES : 35€ Obligations, titres de créances négociable, EMTN simples : 55€ TTC max OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Commission de surperformance Actif net A partir du 28/08/2024, 20% de la différence entre la performance nette de frais de gestion annuelle et l'indicateur de référence 35% Bloomberg Pan-European High Yield + 30% Bloomberg EuroAgg Treasury 3-5 ans + 25% Stoxx Europe 600 DR + 10% €STR capitalisé, si la performance de la part est strictement positive et supérieure à l'indicateur. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

- Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent.

Cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent).

- Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

- Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage.

1er cas : En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

2ème cas : En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable ;

Informations complémentaires concernant les commissions de surperformance passées de la société de gestion :

Par exception, pour la première fois, la période de calcul courra du 28/08/2024 au 31/12/2025. La commission de surperformance est calculée sur la base d'un actif net avant frais de gestion variables.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, warrants, obligations convertibles, bons de souscription, droits, ETF : 0.02% TTC maximum  ESES Minimum : 15€ TTC / Hors ESES : 35€ Obligations, titres de créances négociable, EMTN simples : 55€ TTC max OPCVM/FIA : Forfait 150€ TTC maximum Futures : 1€ TTC par lot Options : 1€ TTC par lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPCVM peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

## **Informations complémentaires**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés de l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

## **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

### **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

## Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	27/08/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	11 911 623,36	0,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 198 148,20	0,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	139 899,36	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	88 696,19	0,00
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	224 030,40	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>11 166 101,11</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	115 304,290	11 911 623,36
Parts rachetés durant l'exercice	-11 797,096	-1 198 148,20
Solde net des souscriptions/rachats	103 507,194	10 713 475,16

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR001400QKQ0	PART CAPI	Capitalisable	EUR	11 166 101,11	103 507,194	107,88

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Suisse +/-	Suède +/-	Royaume-Uni +/-
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	2 280,55	781,37	653,00	173,18	138,74	126,87
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-296,10	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>1 984,45</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Allemagne	194,01	0,00	0,00	194,01	0,00	194,01
Luxembourg	98,75	0,00	98,75	0,00	98,75	0,00
<b>Total</b>	<b>292,76</b>	<b>0,00</b>	<b>98,75</b>	<b>194,01</b>	<b>98,75</b>	<b>194,01</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	6 784,70	5 985,82	798,88	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	882,10	0,00	0,00	0,00	882,10
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>5 985,82</b>	<b>798,88</b>	<b>0,00</b>	<b>882,10</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	100,35	99,79	0,00	1 013,56	3 321,78	1 429,51	819,71
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	882,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>982,45</b>	<b>99,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1 013,56</b>	<b>3 321,78</b>	<b>1 429,51</b>	<b>819,71</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	USD +/-	CHF +/-	SEK +/-	GBP +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	867,05	173,18	138,74	126,86	84,91
Obligations et valeurs assimilées	85,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2,76	10,00	3,65	3,68	4,64
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>955,18</b>	<b>183,18</b>	<b>142,39</b>	<b>130,54</b>	<b>89,55</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	194,01	0,00	98,76
Obligations et valeurs assimilées	983,60	5 178,40	622,69
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>1 177,61</b>	<b>5 178,40</b>	<b>721,45</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	1 706,66
Ventes à règlement différé	3 728,59
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>5 435,25</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-102 226,92
Frais de gestion	-14 544,00
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-116 770,92</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-111 335,67</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART CAPI</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	108 703,82
Frais fixes en % actuel	1,45
Frais variables	867,35
Frais variables en % actuel	0,01
Rétrocession de frais de gestion	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements	FR0011274992	KEREN ESSENTIEL-I	86 857,50
<b>Total</b>			<b>86 857,50</b>

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	27/08/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>210 641,13</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>210 641,13</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>210 641,13</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	210 641,13	0,00
<b>Total</b>	<b>210 641,13</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	27/08/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>92 581,47</b>	<b>0,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>92 581,47</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>92 581,47</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	92 581,47	0,00
<b>Total</b>	<b>92 581,47</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>2 280 547,89</b>	<b>20,43</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 280 547,89</b>	<b>20,43</b>
Aérospatial et défense			112 585,55	1,01
AIRBUS	EUR	235	46 624,00	0,42
ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	5 000	65 961,55	0,59
Agro-alimentaire			62 262,95	0,56
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT BP	CHF	5	62 262,95	0,56
Articles personnels			432 949,94	3,88
BRUNELLO CUCINELLI	EUR	600	59 052,00	0,53
CHRISTIAN DIOR	EUR	210	125 055,00	1,12
CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	600	110 912,94	0,99
HERMES INTERNATIONAL	EUR	65	137 930,00	1,24
Banques			52 513,50	0,47
BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	650	52 513,50	0,47
Bâtiment et matériaux de construction			159 440,09	1,43
KINGSPAN GROUP	EUR	650	48 197,50	0,43
MUNTERS GROUP ABB	SEK	7 000	111 242,59	1,00
Boissons			38 545,28	0,34
REMY COINTREAU	EUR	1 052	38 545,28	0,34
Chimie			59 296,20	0,53
AIR LIQUIDE	EUR	370	59 296,20	0,53
Commerce de détail			27 497,71	0,25
HENNES MAURITZ S.B	SEK	1 600	27 497,71	0,25
Construction / Matériaux			52 650,00	0,47
STRABAG	EUR	650	52 650,00	0,47
Energies renouvelables			85 679,38	0,77
CAMECO	USD	1 100	85 679,38	0,77
Equipements et services médicaux			39 135,50	0,35
ESSILORLUXOTTICA	EUR	145	39 135,50	0,35
Industries généralistes			55 641,92	0,50
GE VERNOVA INC	USD	100	55 641,92	0,50
Logiciels et services informatiques			521 042,22	4,67
CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	200	79 816,11	0,72
META PLATFORMS CLA	USD	120	67 436,40	0,60
MICROSOFT	USD	170	69 994,38	0,63
ORACLE	USD	625	103 710,84	0,93
SERVICENOW	USD	675	88 032,73	0,79
SNOWFLAKE INCA	USD	600	112 051,76	1,00
Matériel équipements destinés aux TI			234 048,84	2,09
APPLE	USD	410	94 894,09	0,85
BE SEMICONDUCTOR	EUR	575	76 906,25	0,69

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	265	62 248,50	0,55
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			255 608,81	2,29
ASTRAZENECA PLC	GBP	385	60 904,30	0,55
ELI LILLY	USD	120	109 791,93	0,98
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 950	84 912,58	0,76
Soins personnels pharmacies et épiceries			91 650,00	0,82
L'OREAL	EUR	250	91 650,00	0,82
<b>Obligations</b>			<b>7 077 464,05</b>	<b>63,38</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>292 764,61</b>	<b>2,62</b>
Investissement immobilier et services			292 764,61	2,62
ANNGR 0 7/8 05/20/32	EUR	2	194 008,38	1,74
LAGFIN 3,5%23-080628 EXCH	EUR	1	98 756,23	0,88
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>6 784 699,44</b>	<b>60,76</b>
Agro-alimentaire			205 608,97	1,84
ICECR 4 3/4 08/01/32	EUR	100	103 077,94	0,92
TEREOS FINANCE 7,25%23-150428	EUR	100	102 531,03	0,92
Automobiles et équipementiers			104 092,32	0,93
RACE 3 5/8 05/21/30	EUR	100	104 092,32	0,93
Banques			101 962,17	0,91
OVH 4 3/4 02/05/31	EUR	100	101 962,17	0,91
Bâtiment et matériaux de construction			102 524,61	0,92
ASSEMB Float 07/01/31	EUR	100	102 524,61	0,92
Boissons			98 516,64	0,88
DAV CAM MIL 1,25%20-061027	EUR	100	98 516,64	0,88
Chimie			198 170,10	1,77
AIR LIQ 0,625%19-200630 EMTN	EUR	1	90 811,75	0,81
ROQFRE 5.494 PERP	EUR	1	107 358,35	0,96
Energie non renouvelable			96 642,83	0,86
VIRIFP 8 1/2 10/15/30	EUR	100	96 642,83	0,86
Energies renouvelables			105 912,69	0,95
ENER GRP ROI 6,875%23-310728	EUR	100	105 912,69	0,95
Equipement électronique et électrique			107 978,90	0,97
ALOPF 5.868 PERP	EUR	1	107 978,90	0,97
Equipements de télécommunications			205 143,33	1,84
VERISURE MID 5,25%21-150229	EUR	200	205 143,33	1,84
Fournisseurs de services de télécommunications			410 839,32	3,68
ILDFFP 5 3/8 04/15/30	EUR	100	104 500,44	0,94
ILDFFP 5 5/8 10/15/28	EUR	100	102 786,00	0,92
NETFLIX 3,625%18-150527	EUR	100	102 031,47	0,91
ORAFP 2 3/4 05/19/29	EUR	1	101 521,41	0,91

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Gaz eau et services multiples aux collectivités			98 249,55	0,88
SUEZ 2,375% 22-240530	EUR	1	98 249,55	0,88
Industries généralistes			105 712,56	0,95
BOELST 6 1/4 02/15/29	EUR	100	105 712,56	0,95
Instrument de placement hors actions			708 636,82	6,35
AGKLN 5 3/8 05/21/30	EUR	200	209 784,72	1,88
BCP V FIN II 4,75%21-301128	EUR	100	95 331,81	0,86
DUFYR ONE 2%19-150227	EUR	200	199 977,56	1,79
MANGRV Float 07/15/29	EUR	200	203 542,73	1,82
Investissement immobilier et services			208 480,78	1,87
AAFFP 6 07/25/29	EUR	100	107 032,67	0,96
KAPLA HLD TV24-310730	EUR	100	101 448,11	0,91
Logiciels et services informatiques			416 502,14	3,73
ATOPF 9 12/18/29	EUR	100 000	115 449,00	1,03
CAPFP 3 1/8 09/25/31	EUR	2	199 352,58	1,79
IPDEBV 5 1/2 06/15/31	EUR	100	101 700,56	0,91
Matériaux industriels			207 542,33	1,86
PROGROU 5,125%24-120429	EUR	100	103 938,89	0,93
PROGRP 5 3/8 04/15/31	EUR	100	103 603,44	0,93
Matériel équipements destinés aux TI			293 439,63	2,63
AAPL 4.1 08/08/62	USD	125	85 372,68	0,77
PRYIM 3 5/8 11/28/28	EUR	100	101 986,40	0,91
PRYIM 5 1/4 PERP	EUR	100	106 080,55	0,95
Médias			206 321,59	1,85
BANIJAY ENTERT 7%23-010529	EUR	100	105 107,44	0,94
CANALP 4 5/8 12/03/30	EUR	1	101 214,15	0,91
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			102 264,65	0,91
SAZGR Float 10/23/30	EUR	100	102 264,65	0,91
Prestataires de soins de santé			318 871,40	2,85
CLARFP 7 7/8 06/27/30	EUR	3	318 871,40	2,85
Services appui à industrie			190 879,16	1,71
ELIS 4,125%22-240527	EUR	1	104 488,11	0,94
ROSINI Float 12/31/29	EUR	200	86 391,05	0,77
Services aux consommateurs			104 729,28	0,94
Q-PARK HLDG I 5,125%24-010329	EUR	100	104 729,28	0,94
Services bancaires invest et de courtage			828 175,79	7,42
ACCINV 5 1/2 11/15/31	EUR	100	103 565,89	0,93
ACCINV 6 3/8 10/15/29	EUR	100	106 627,67	0,95
DOBIM 5 3/8 11/15/31	EUR	100	102 517,32	0,92
DOBIM 7 02/28/30	EUR	100	109 179,56	0,98
EIRCOM 5 04/30/31	EUR	100	102 748,78	0,92
KINGUS Float 12/01/32	EUR	100	101 380,35	0,91

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MATTER 3 7/8 10/15/30	EUR	100	100 040,28	0,90
MOBLUX 4 1/4 07/15/28	EUR	100	102 115,94	0,91
Sociétés de placement immobilier			101 332,01	0,91
PICSUR Float 07/01/29	EUR	100	101 332,01	0,91
Soins personnels pharmacies et épiceries			428 074,65	3,83
L OREAL 0,875%22-290626	EUR	1	99 785,48	0,89
ONTEX 5 1/4 04/15/30	EUR	125	127 049,17	1,14
PICSUR 5 3/8 07/01/27	EUR	100	100 348,00	0,90
WEPAHY 4 1/2 11/30/32	EUR	100	100 892,00	0,90
Transport industriel			312 473,99	2,80
APPARK 6 04/15/31	EUR	100	103 366,33	0,93
CMACG 5 01/15/31	EUR	100	102 822,44	0,92
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	100	106 285,22	0,95
Voyages et Loisirs			415 621,23	3,72
ACFP 4 7/8 PERP	EUR	1	104 304,10	0,93
AFFP 5 3/4 PERP	EUR	2	206 496,44	1,85
TAPTRA 5 1/8 11/15/29	EUR	1	104 820,69	0,94
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>1 037 326,22</b>	<b>9,29</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>1 037 326,22</b>	<b>9,29</b>
AM MSCI EMERG EX CHINA-ETF A	EUR	3 000	89 337,00	0,80
AMUNDI MSCI CHINA A UCITS ET	EUR	700	112 308,00	1,01
CM-AM MONEPLUS-IC2	EUR	5,7	666 854,97	5,97
FRK FTSE INDIA UCITS ETF	EUR	2 150	81 968,75	0,73
KEREN ESSENTIEL-I	EUR	250	86 857,50	0,78
<b>Total</b>			<b>10 395 338,16</b>	<b>93,10</b>

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
STXE 600 PR 0326	-10,00	0,00	5 570,00	-296 095,00
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>5 570,00</b>	<b>-296 095,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>5 570,00</b>	<b>-296 095,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	10 395 338,16
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-5 570,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	893 103,87
<b>Autres passifs (-)</b>	-116 770,92
<b>Total = actif net</b>	<b>11 166 101,11</b>